



N° 5 – 24 juillet 2018

A la Une

Projet de loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel

Lors de l'examen du projet de loi avenir professionnel en nouvelle lecture, les députés membres de la commission des affaires sociales ont adopté le 18 juillet un peu plus de 200 amendements. Ils annulent pour la plupart les modifications apportées par les sénateurs, notamment sur le rôle des Régions ou le fonctionnement de France compétences ([Quotidien de la formation](#), 20 juillet). Par ailleurs, les députés ont donné leur feu vert en commission des affaires sociales à la négociation par les partenaires sociaux d'une nouvelle convention d'assurance chômage, suite à l'adoption d'un amendement déposé par le gouvernement. La semaine dernière, les sénateurs avaient rejeté la proposition. Sur la base d'un document de cadrage du gouvernement, les organisations syndicales et patronales devront rouvrir à la rentrée une négociation globale portant sur toutes les règles en vigueur de l'assurance chômage, et pas uniquement, comme le prévoyait le projet de loi, sur les contrats courts ([AFP](#), 18 juillet). Le projet de loi doit être examiné dans l'hémicycle de l'Assemblée du 23 au 25 juillet, en vue d'une adoption définitive avant la pause estivale.

Emploi – Formation

Emmanuel Macron appelle les entreprises à former et recruter des jeunes en difficulté

Le président de la République a réuni le 17 juillet une centaine de dirigeants d'entreprise pour leur demander de se mobiliser en faveur de l'insertion professionnelle des jeunes des quartiers prioritaires et des territoires en difficulté. Stages, mentorat, recrutement en alternance, création de CFA ou de campus des métiers : autant de sujets à investir. Des points d'étapes sont prévus à l'Élysée tous les six mois ([Quotidien de la formation](#), 19 juillet).

« Service public : se réinventer pour mieux servir : nos 22 propositions pour changer de modèle »

Tel est le titre donné à son [rapport](#) par le Comité Action Publique 2022, officiellement confidentiel, mais dévoilé dans son intégralité par le syndicat Solidaires Finances publiques le 20 juillet. Parmi les réformes préconisées : « envisager de nouveaux transferts de compétence, y compris de recentralisation si nécessaire » ; « achever la décentralisation pour les compétences qui ont d'ores et déjà fait l'objet d'un transfert mais pour lesquelles l'État intervient encore ». Ainsi, « la formation est une compétence décentralisée même si l'État garde quelques prérogatives. Une clarification par une décentralisation complète pourrait conduire à cesser les missions des services déconcentrés de l'État mais également à recentrer la Direction générale de l'emploi et de la formation professionnelle [DGEFP] ». De même « les Régions étant en charge des lycées et déjà compétentes en matière d'orientation professionnelle, l'orientation scolaire pourrait leur être confiée ». D'autres propositions intéressent également les demandeurs d'emploi, et les acteurs du service public de l'emploi ([Acteurs publics](#), 20 juillet).

Emploi et insertion professionnelle dans les quartiers

En [Conseil des ministres du 18 juillet](#), le ministre de la Cohésion des territoires Jacques Mézard a précisé les objectifs du gouvernement en matière d'emploi dans les quartiers. Le plan d'investissement dans les compétences (PIC) est mobilisé pour la formation de 150 000 jeunes sans qualification et de 150 000 chômeurs de longue durée. Par ailleurs, l'objectif est de porter le nombre d'apprentis issus des quartiers à 35 000 jeunes. Enfin, 100 000 jeunes seront accompagnés dans leur insertion professionnelle, avec les cordées de la réussite, le parrainage et le tutorat dès cette année.

Vers une fusion de l'IGAENR et de l'Igen ?

Les ministres Jean-Michel Blanquer et Frédérique Vidal ont demandé à Jean-Richard Cytermann, chef de service de l'IGAENR (Inspection Générale de l'Administration de l'Éducation Nationale et de la Recherche), de mettre en marche la fusion des deux corps d'inspection des ministères de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur. Des réflexions menées conjointement par des inspecteurs généraux ont fait l'objet d'un [rapport rendu public fin juin](#).

La branche des organismes de formation publie son référentiel des activités et des compétences et prépare un outil interactif en ligne

La branche des organismes de formation a publié son [référentiel](#) des activités et des compétences. Un livret qui regroupe l'ensemble des compétences pouvant être mobilisées par un organisme de formation en 7 grands domaines. Une première étape avant le lancement attendu à la fin de l'année d'un outil interactif en ligne de gestion des emplois et des compétences ([Quotidien de la formation](#), 17 juillet).

Rapprochement des branches professionnelles : guide d'accompagnement

Le Cedap, réseau des dirigeants d'associations professionnelles, a publié ce mois-ci un [guide d'accompagnement sur le rapprochement des branches professionnelles](#), réalisé en étroite collaboration avec le cabinet Barthélémy. L'objectif de ce guide est d'apporter des solutions et des outils concrets aux délégués généraux d'associations, « pour passer de la réflexion à l'action et faire du rapprochement des branches professionnelles une opportunité pour les associations professionnelles ».

Nominations

En Conseil des ministres du 18 juillet, **Jean-Marie Marx** a été officiellement nommé haut-commissaire aux compétences et à l'inclusion par l'emploi auprès de la ministre du Travail Muriel Pénicaud en remplacement d'Estelle Sauvat. Jean-Marie Marx aura la tâche de mettre en œuvre le PIC, et ses missions sont élargies au développement des politiques d'inclusion sociale par l'emploi ([Communiqué de Muriel Pénicaud](#), 18 juillet).

Carole Tuchsirer, vient d'être nommée vice-présidente du Comité scientifique d'évaluation du PIC, qui devra produire des évaluations du PIC donnant lieu à un rapport global à l'issue du plan en 2022 ([Centre d'études de l'emploi et du travail \(CEET\) du Cnam](#), 19 juillet).

A lire

- [Les nouveaux apprentis dans la fonction publique en 2017](#), DGAFP, Stats rapides n° 39, juillet 2018.
- [L'inadéquation des compétences : un obstacle à la compétitivité des entreprises de l'UE](#), par l'Institute for Market Economics (IME), publiée par le Comité économique et social européen (Cese), juillet 2018 (étude en anglais "Skills Mismatches – An Impediment to the Competitiveness of EU Businesses : Study").
- [La démarche ergologique, une contribution originale à la compréhension des relations entre la formation et l'emploi](#), Céreq échanges n° 7, juillet 2018.



Rédaction Département Documentation : Emmanuelle Herpin, Stéphane Hérault, Laurence Le Bars,

Catherine Quentric, Brice Ravet, Xavier Vonkorad

ressources@centre-inffo.fr

©Centre Inffo 2018

Depuis plus de 40 ans, Centre Inffo décrypte l'actualité de la formation à l'échelle nationale, régionale et européenne. Association sous tutelle du ministère en charge de la formation professionnelle, Centre Inffo est doté d'une mission de service public dans le champ de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles. Interlocuteur privilégié des pouvoirs publics et des partenaires sociaux, il les soutient et les accompagne dans la réalisation de leurs missions.

Centre Inffo met à la disposition des professionnels une offre de formation complète, une expertise juridique et documentaire, réalise des missions d'ingénierie, de conseil et d'accompagnement et assure un rôle d'animation du débat public. Son agence de presse permet un accès en temps réel à toute l'actualité de la profession.